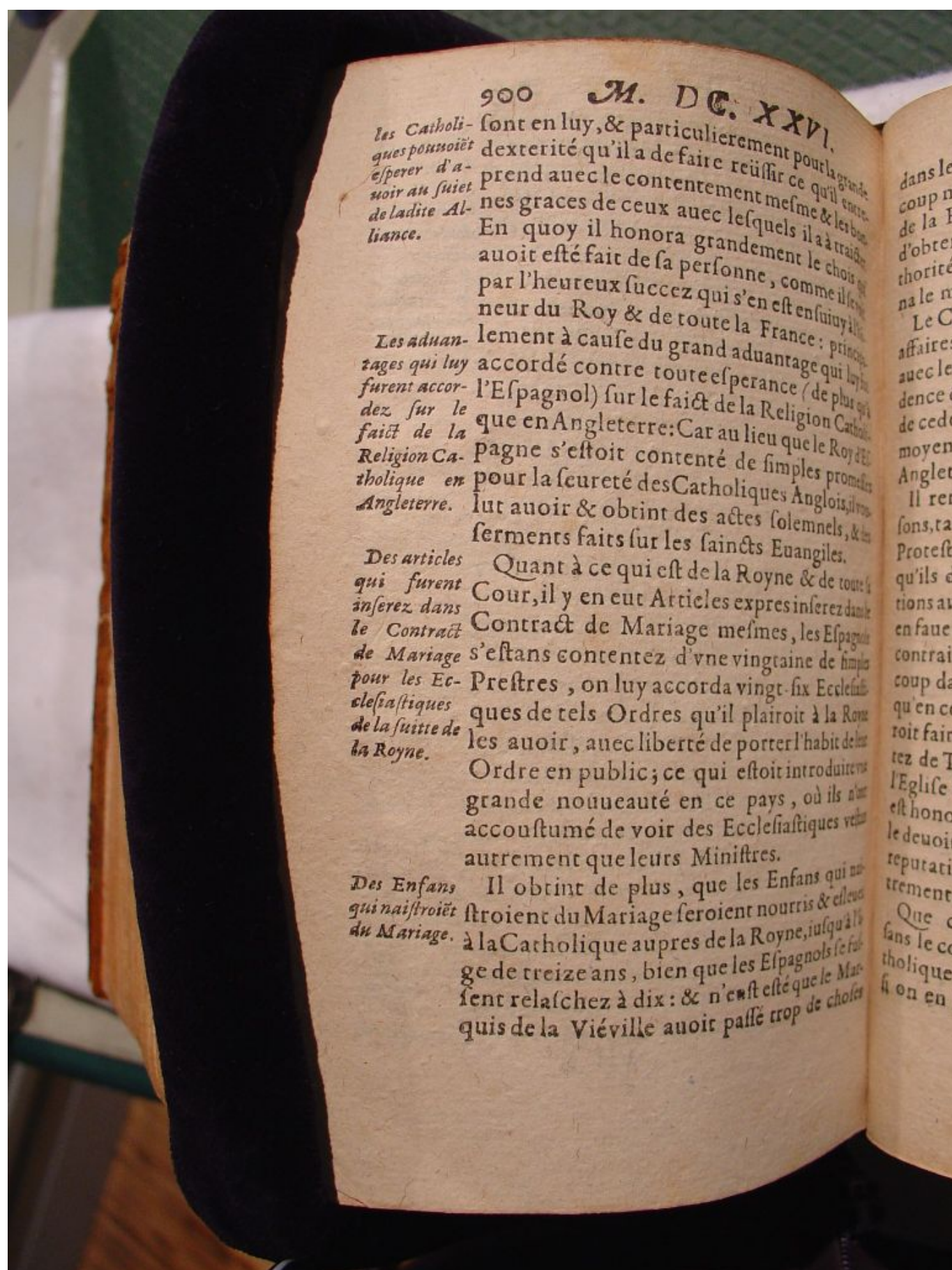


1626_900.jpg



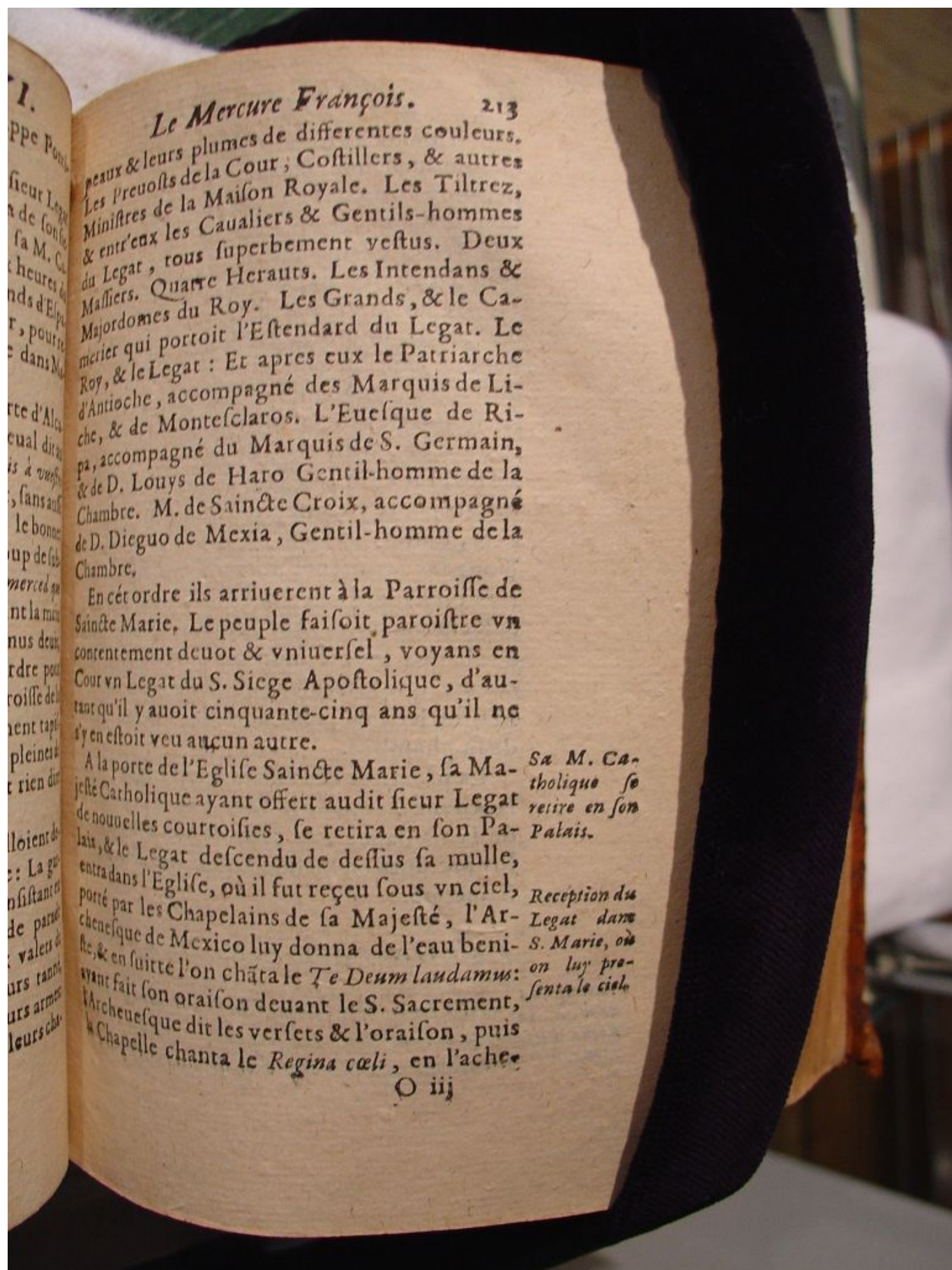
900 M. DC. XXVI.
les Catholiques pouuoient esperer d'auoir au suiet de ladite Alliance.
 sont en luy, & particulièrement pour la grande dextérité qu'il a de faire reüssir ce qu'il entreprend avec le contentement mesme & les bonnes graces de ceux avec lesquels il a à traiter. En quoy il honora grandement le choix qu'auoit esté fait de sa personne, comme il seroit par l'heureux succez qui s'en est ensuiuy. Le Roy & de toute la France: principalement à cause du grand aduantage qui luy fut accordé contre toute esperance (de plus qu'il l'Espagnol) sur le faict de la Religion Catholique en Angleterre: Car au lieu que le Roy d'Espagne s'estoit contenté de simples promesses pour la seureté des Catholiques Anglois, il obtint auoir & obtint des actes solempnels, & des sermens faits sur les saincts Euangiles.

Les aduantages qui luy furent accordez sur le faict de la Religion Catholique en Angleterre.
 Quant à ce qui est de la Royne & de toute la Cour, il y en eut Articles expres inserez dans le Contract de Mariage mesmes, les Espagnols s'estans contentez d'une vingtaine de simples Prestres, on luy accorda vingt-six Ecclesiastiques de tels Ordres qu'il plairoit à la Royne les auoir, avec liberté de porter l'habit de leur Ordre en public; ce qui estoit introduire une grande nouueauté en ce pays, où ils n'estoient accoustumés de voir des Ecclesiastiques vêtus autrement que leurs Ministres.

Des articles qui furent inserez dans le Contract de Mariage pour les Ecclesiastiques de la suite de la Royne.
 Il obtint de plus, que les Enfans qui naistroient du Mariage seroient nourris & eleuez à la Catholique aupres de la Royne, iusqu'à l'age de treize ans, bien que les Espagnols se fussent relaschez à dix: & n'est esté que le Marquis de la Viéville auoit passé trop de choses

Des Enfans qui naistroient du Mariage.
 Que c'est sans le catholicisme si on en

1626_213.jpg



1626_901.jpg

Le Mercure François.

901

dans les conditions du Traicté, on eust beaucoup mieux prins ses aduantages pour le bien de la Religion, car il n'eust pas esté possible d'obtenir ce que dessus s'il fust demeuré en autorité; mais le changement qui arriua en donna le moyen.

Le Cardinal de Richelieu prenant le soin des affaires autorisa si bien les choses, & negocia avec les Ambassadeurs Anglois avec tant de prudence & de dexterité, qu'ils furent contraints de ceder à ce puissant esprit, ce qui donna plus de moyen au Marquis d'Effiat de faire agréer en Angleterre ce qui auoit esté facilité en France.

Ce que le Cardinal de Richelieu negotioit en France avec les Ambassadeurs extraordinaires de la grand'

Il remonstra & representa entr'autres raisons, tant au Roy de la grand' Bretagne, qu'aux Protestans & Puritains, Que tant s'en falloit qu'ils deussent accorder de moindres conditions au Roy son Maistre qu'au Roy d'Espagne en faueur des Catholiques d'Angleterre, qu'au contraire ils deuoient en ce sujet faire beaucoup dauantage en consideration de la France qu'en celle de l'Espagne; qu'autrement ce seroit faire vne injure trop apparente aux qualitez de Tres-Chrestien, & de premier Fils de l'Eglise Catholique, dont le Roy son Maistre est honoré; estant estroitement obligé, tant par le deuoir de sa conscience, que par le soin de sa reputation, à n'entrer point en Traicté autrement.

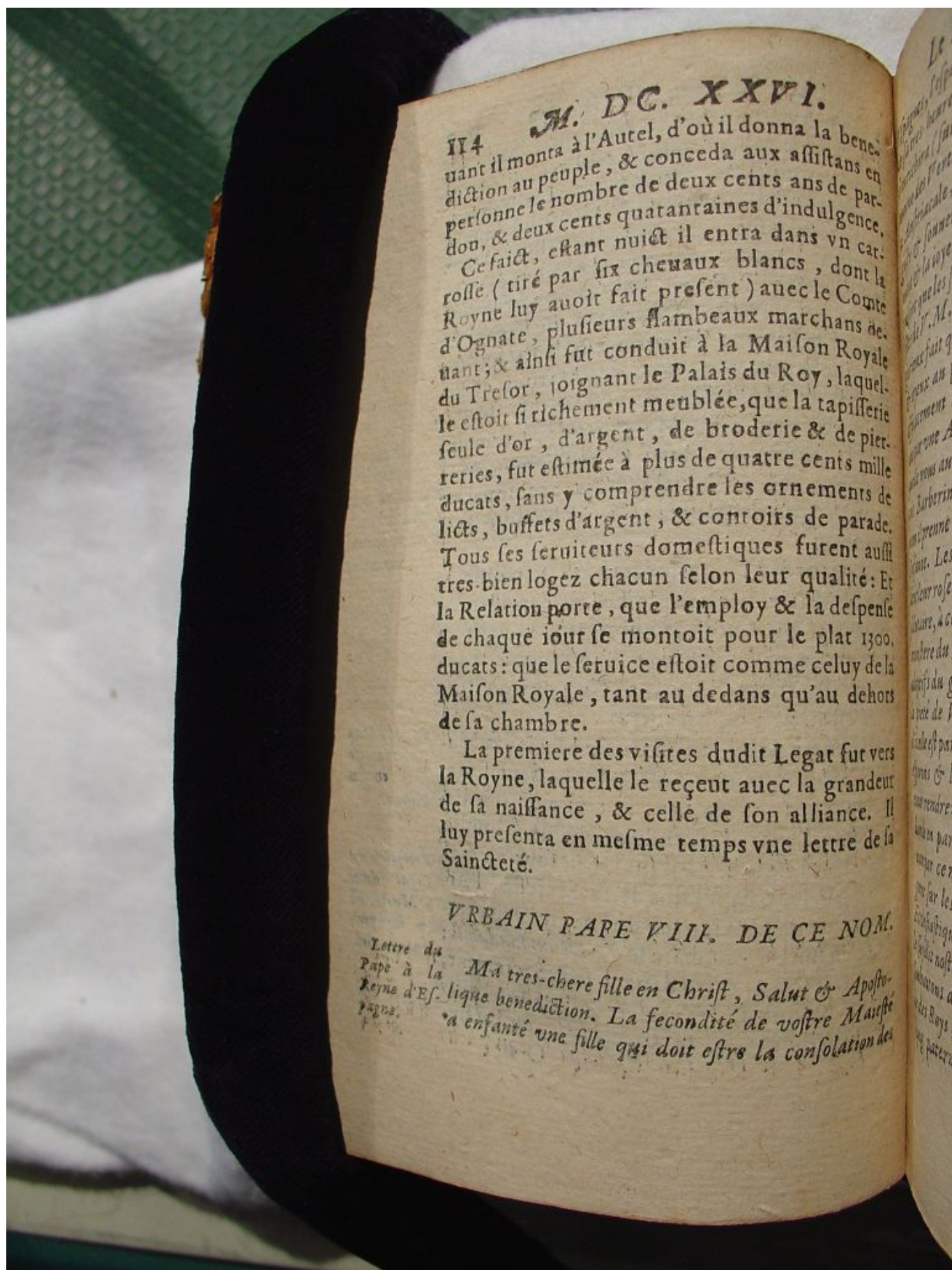
Bretagne, le Marquis d'Effiat le faisoit agréer en Angleterre.

Que ceste Alliance ne pouuant s'effectuer sans le consentement du Chef de l'Eglise Catholique, qu'on seroit tres-mal reçu à Rome, si on en faisoit l'ouuerture sans telles conditions.

Ce qu'il representoit au Roy de la grand' Bretagne & à ceux de son Conseil.

LII iij

1626_214.jpg



M. DC. XXVI.

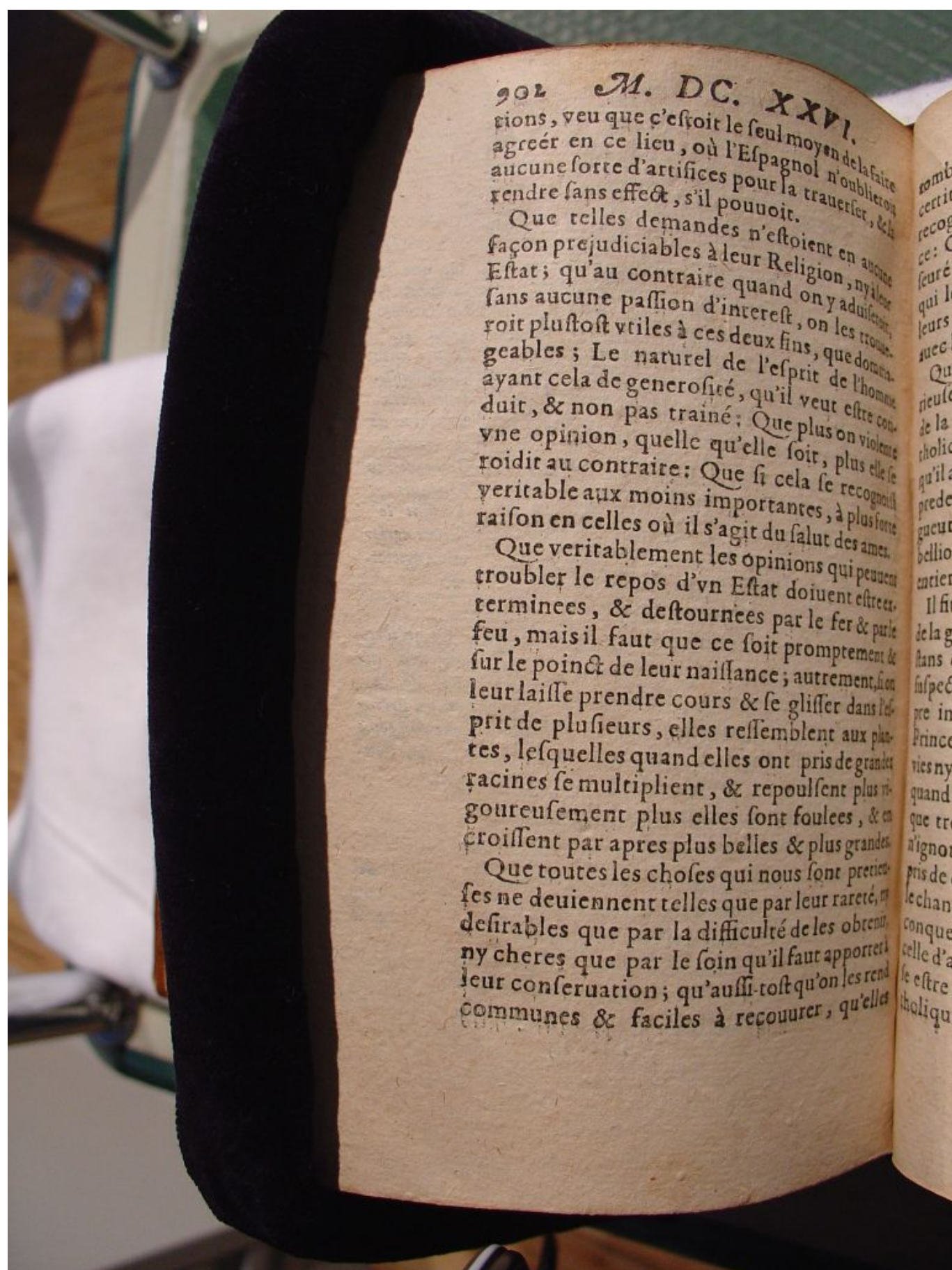
114
uant il monta à l'Autel, d'où il donna la benediction au peuple, & conceda aux assistans en personne le nombre de deux cents ans de pardon, & deux cents quatraines d'indulgence. Ce fait, étant nuit il entra dans vn carrosse (tiré par six chevaux blancs, dont la Royne luy auoit fait present) avec le Comte d'Ognate, plusieurs flambeaux marchans devant; & ainsi fut conduit à la Maison Royale du Tresor, joignant le Palais du Roy, laquelle estoit si richement meublée, que la tapisserie seule d'or, d'argent, de broderie & de pierrieres, fut estimée à plus de quatre cents mille ducats, sans y comprendre les ornemens de lits, buffets d'argent, & contoirs de parade. Tous ses seruiteurs domestiques furent aussi tres-bien logez chacun selon leur qualité: Et la Relation porte, que l'employ & la despenſe de chaque iour se montoit pour le plat 1300. ducats: que le seruice estoit comme celuy de la Maison Royale, tant au dedans qu'au dehors de la chambre.

La premiere des visites dudit Legat fut vers la Royne, laquelle le reçut avec la grandeur de sa naissance, & celle de son alliance. Il luy presenta en mesme temps vne lettre de la Sainteté.

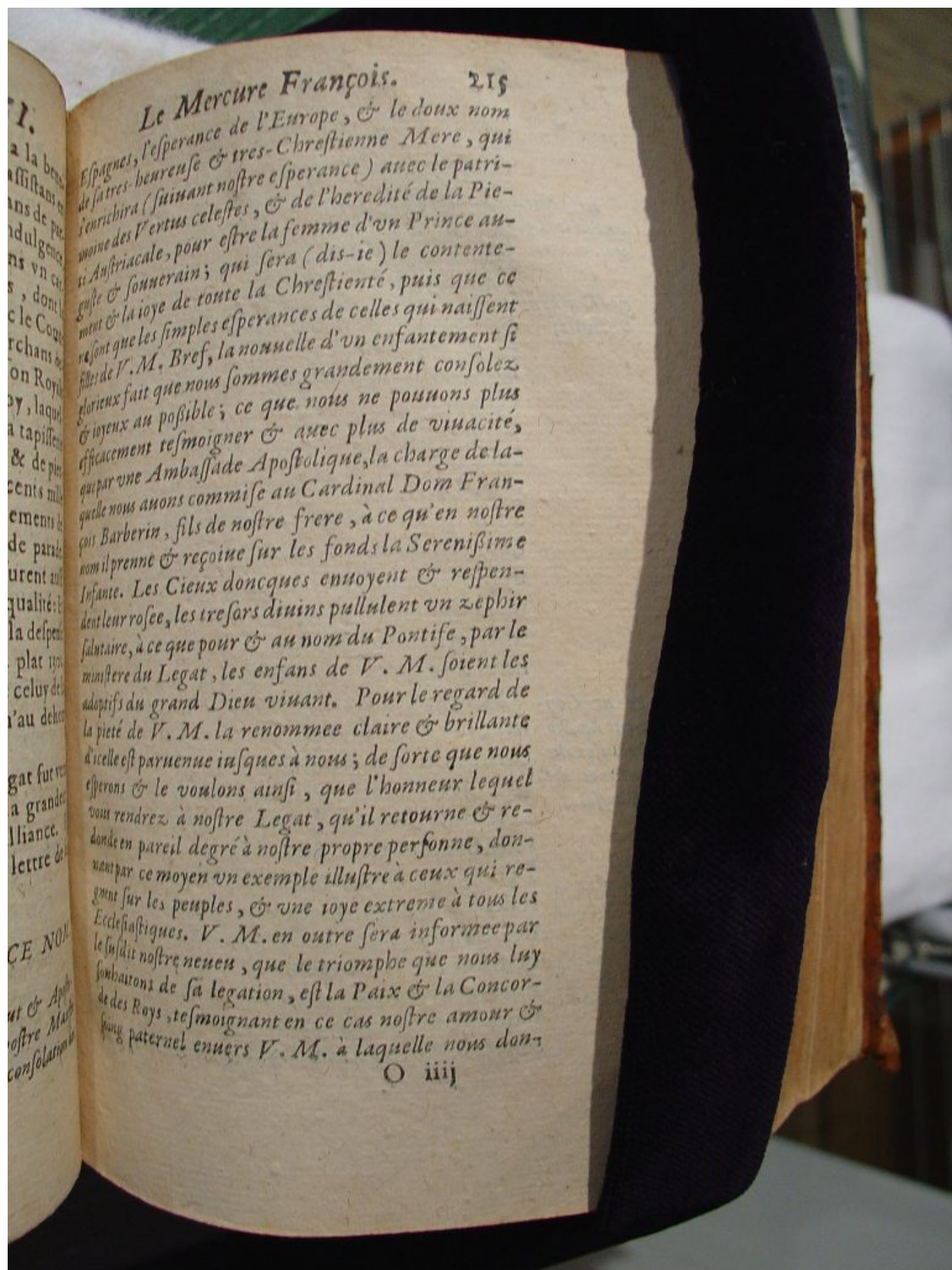
VRBAIN PAPE VIII. DE CE NOM.

Lettre du Pape à la Royne d'Es-
pagne.
Ma tres-chere fille en Christ, Salut & Apostolique benediction. La fecondité de vostre Maisté a enfanté une fille qui doit estre la consolation des

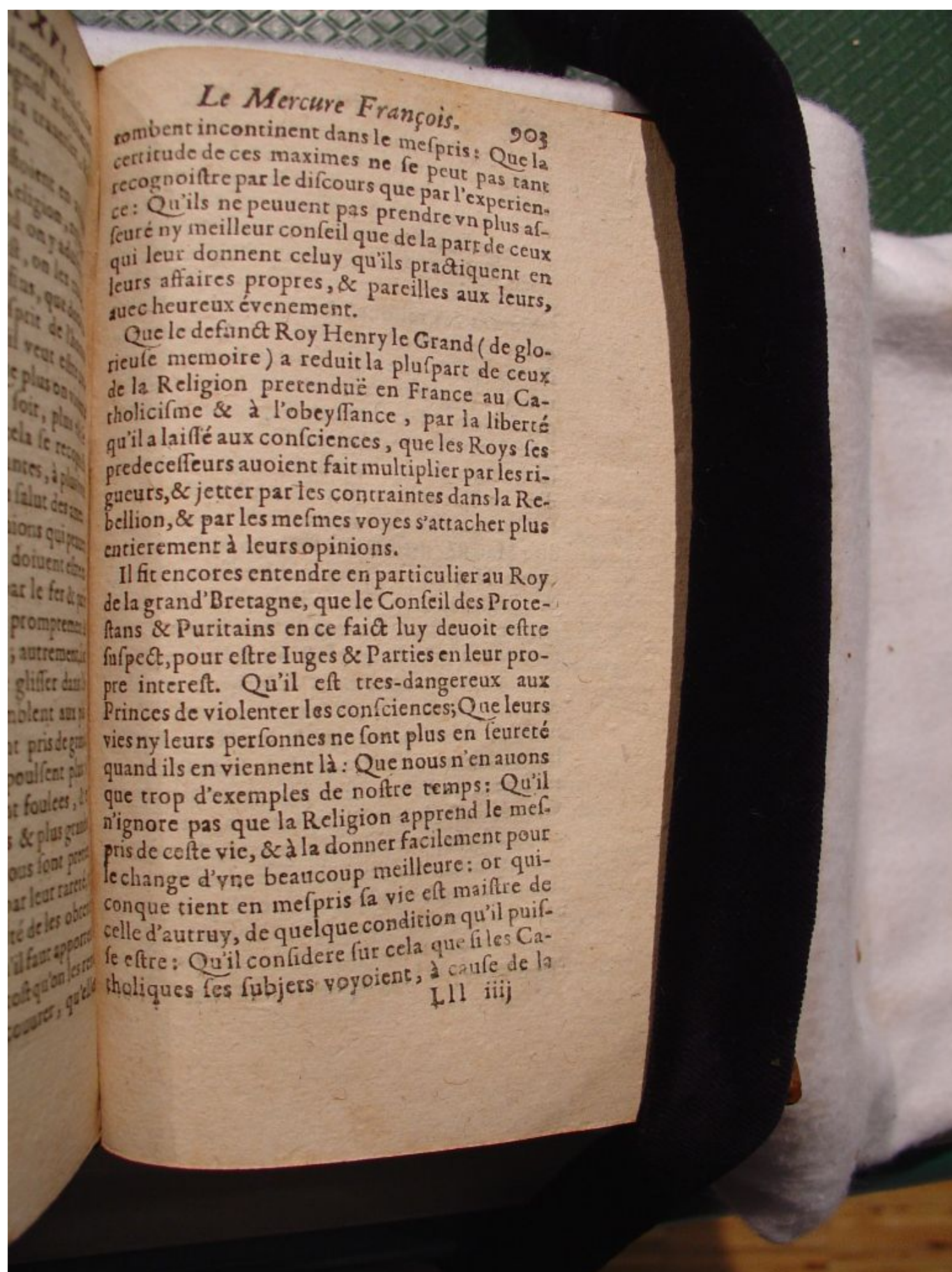
1626_902.jpg



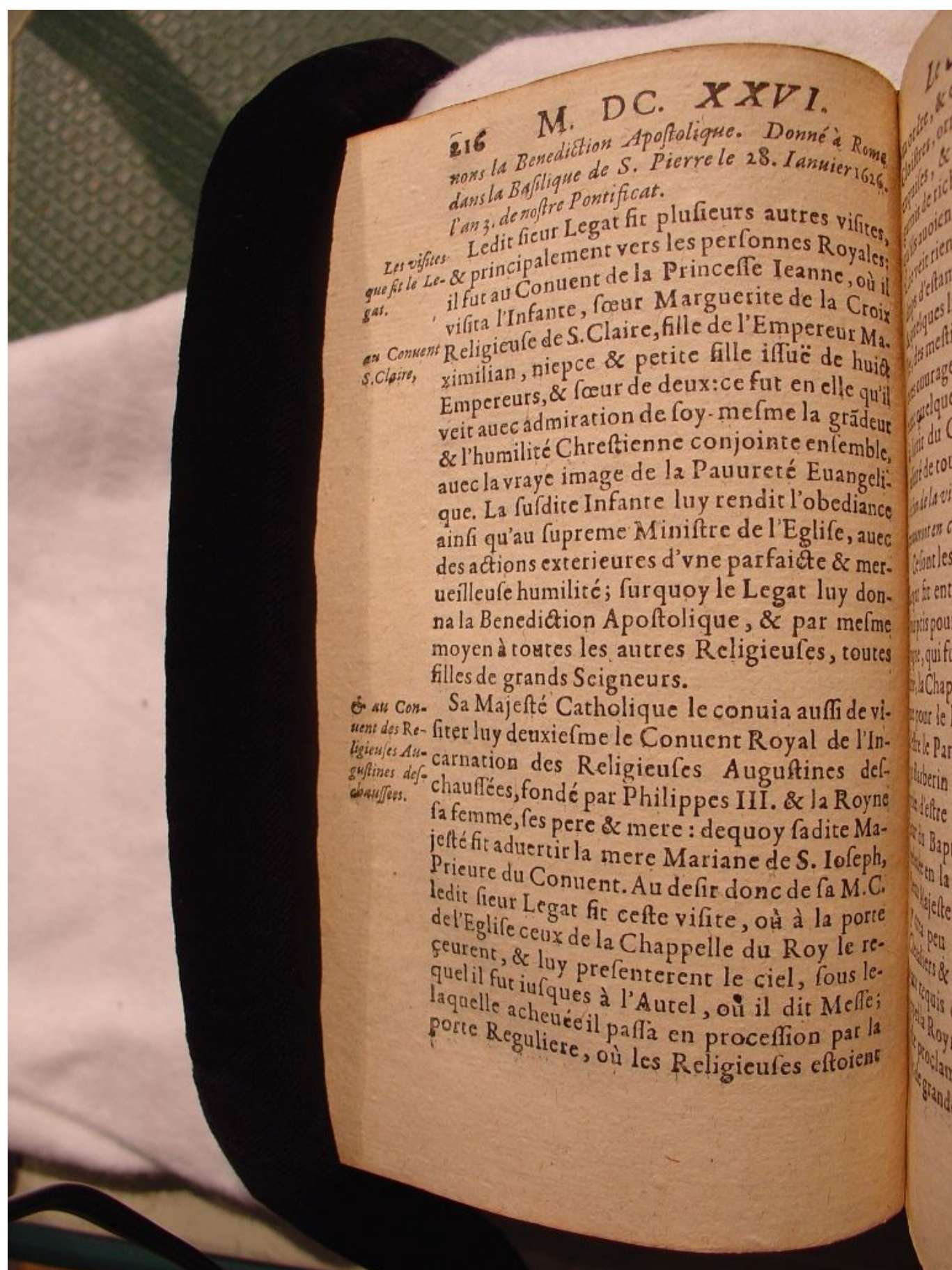
1626_215.jpg



1626_903.jpg



1626_216.jpg



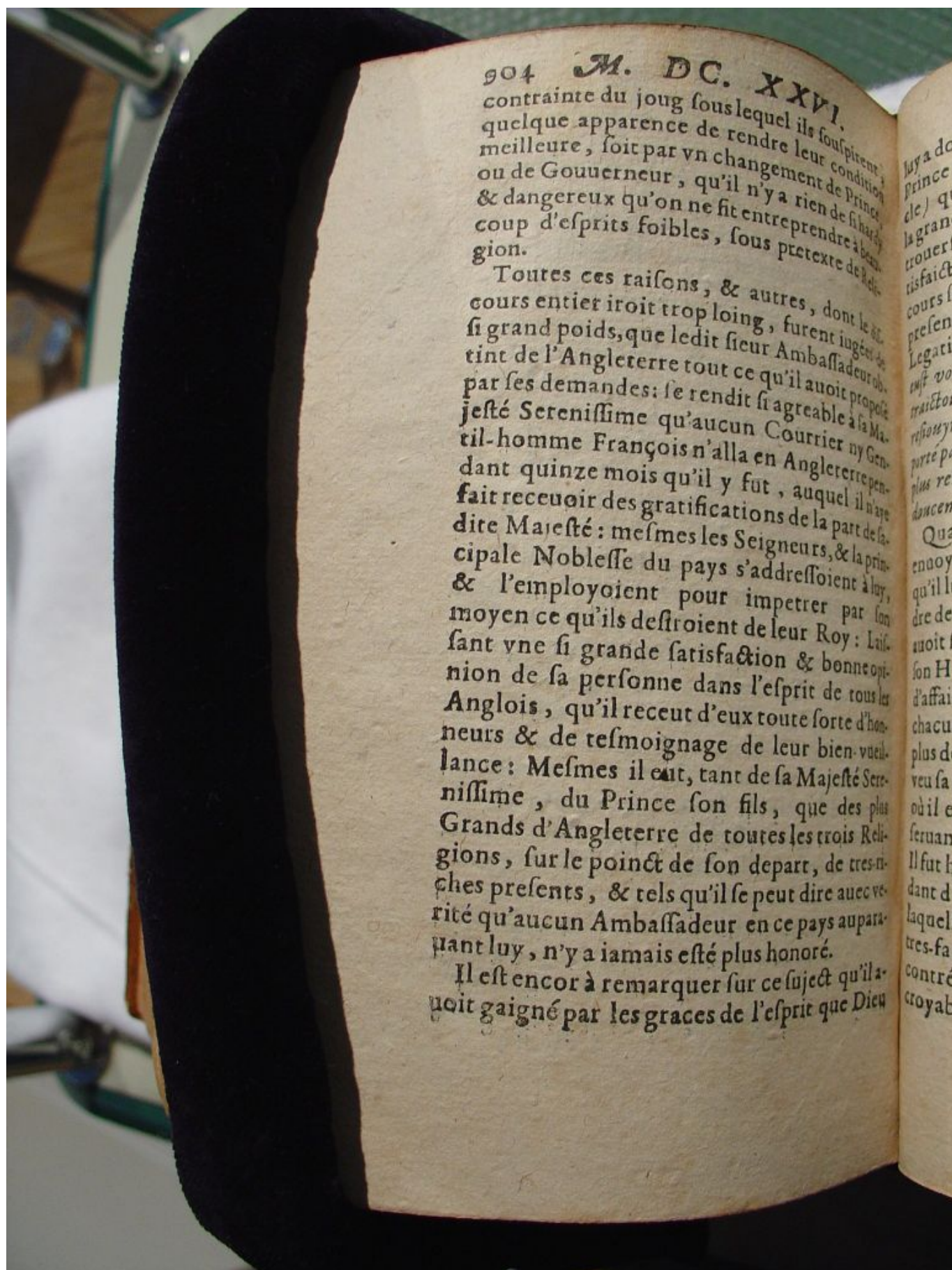
216 M. DC. XXVI.

Donné à Rome
dans la Basilique de S. Pierre le 28. Janvier 1626.
l'an 3. de nostre Pontificat.

*Les visites
que fit le Le-
gat.* Ledit sieur Legat fit plusieurs autres visites,
& principalement vers les personnes Royales:
il fut au Conuent de la Princesse Jeanne, où il
visita l'Infante, sœur Marguerite de la Croix
Religieuse de S. Claire, fille de l'Empereur Ma-
ximilian, niepce & petite fille issuë de huit
Empereurs, & sœur de deux: ce fut en elle qu'il
veit avec admiration de soy-mesme la grâdeur
& l'humilité Chrestienne conjointe ensemble,
avec la vraye image de la Pauvreté Euangeli-
que. La susdite Infante luy rendit l'obediance
ainsi qu'au supreme Ministre de l'Eglise, avec
des actions exterieures d'une parfaicte & mer-
ueilleuse humilité; surquoy le Legat luy don-
na la Benediction Apostolique, & par mesme
moyen à toutes les autres Religieuses, toutes
filles de grands Seigneurs.

*Et au Con-
uent des Re-
ligieuses Au-
gustines des-
chaussées.* Sa Majesté Catholique le conuia aussi de vi-
siter luy deuxiesme le Conuent Royal de l'In-
carnation des Religieuses Augustines des-
chaussées, fondé par Philippes III. & la Royn
sa femme, ses pere & mere: dequoy sadite Ma-
jesté fit aduertir la mere Mariane de S. Ioseph,
Prieure du Conuent. Au desir donc de sa M.C.
ledit sieur Legat fit ceste visite, où à la porte
de l'Eglise ceux de la Chappelle du Roy le re-
çurent, & luy presenterent le ciel, sous le-
quel il fut iusques à l'Autel, où il dit Messe;
laquelle acheuée il passa en procession par la
porte Reguliere, où les Religieuses estoient

1626_904.jpg



1626_217.jpg

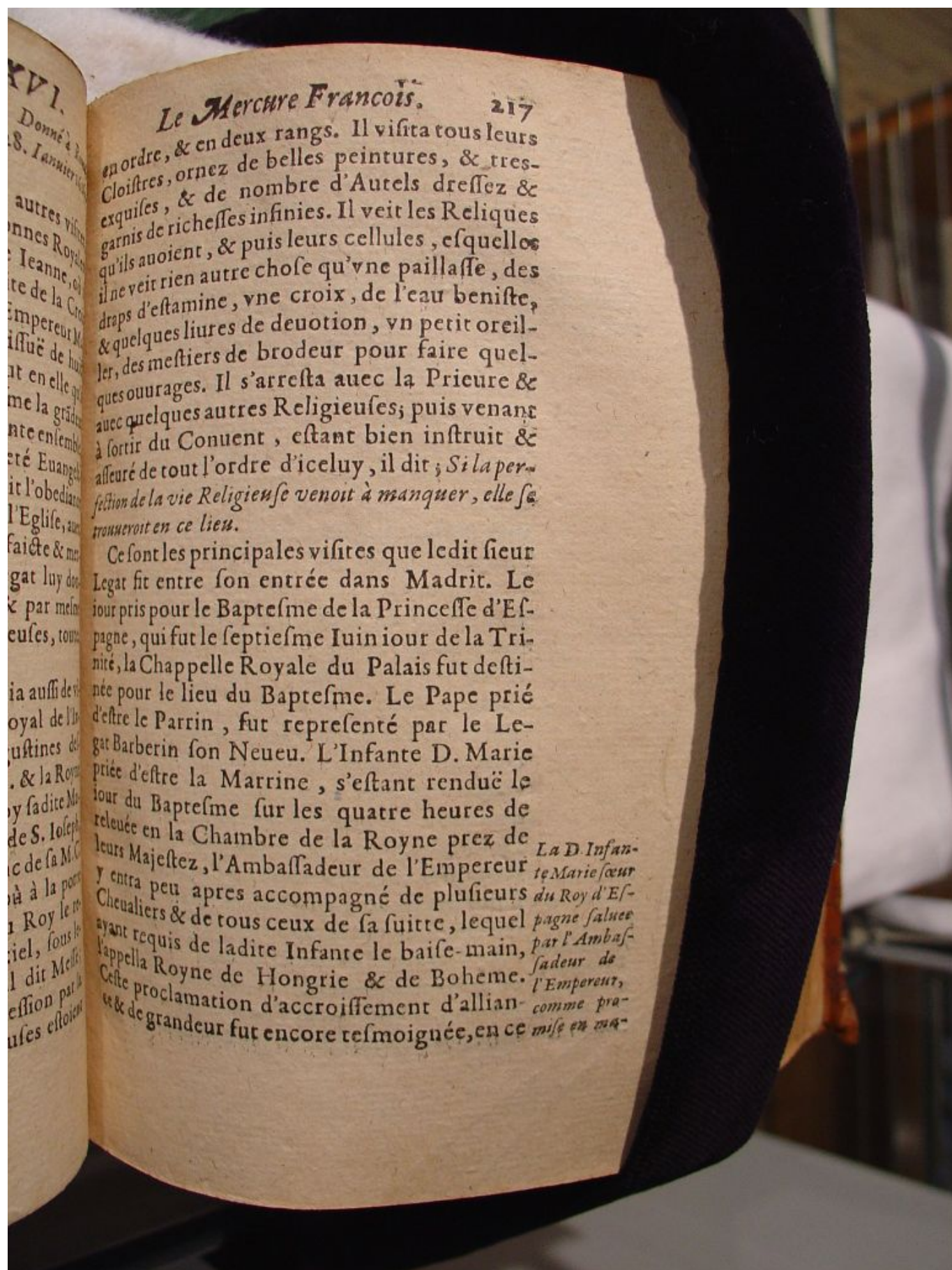


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan